Un partenariat Gagnant-Gagnant

Bénéficiez de visites conseils rénovation ou de décoration
et d'un **accompagnement personnalisé**

Améliorez vos revenus locatifs
et **VALORISEZ VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER**

Label Qualité
Confort - Hébergement
SAINT-LARY

Valoriser votre Patrimoine Immobilier

POUR VOUS, *Nouveaux Propriétaires*
UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Mode d'emploi en 7 étapes

1. J'achète mon bien.
   Votre agence immobilière vous conseille, vous accompagne pour finaliser votre projet.

2. Je déclare mon activité location saisonnière avec le CERFA POi auprès du Greffe du Tribunal de Commerce - 6 Rue Maréchal Foch - 65000 Tarbes - Accueil : 05 62 51 77 77.

3. Je déclare mon meublé en mairie – CERFA 14004*04 à remettre à l'Office de Tourisme - service qualité hébergement.

4. J'obtiens mon numéro d'enregistrement à 13 caractères, obligatoire pour mettre mon bien en location sur le site www.declaloc.fr.

5. Je réfléchis à mon mode de gestion.

6. Les avantages à classer mon bien : coût 150 € pour 5 ans.
   Exonération de la CFE (contribution foncière des entreprises).
   Impôt obligatoire d'un montant minimum d'environ 300€/an.
   Réduction fiscale : Abattement en Micro BIC 50% à 71%
   Autres avantages au cas par cas.

7. Les avantages à obtenir le Label « Qualité Confort Hébergement »
   Saint-Lary - Gratuit
   Accompagnement personnalisé dans la rénovation de votre bien.
   Mieux commercialiser son bien en étant conforme aux attentes de la clientèle actuelle.
   Améliorer sa visibilité et optimiser la rentabilité de sa location.

Label Qualité
Confort - Hébergement
SAINT-LARY

L'Office de Tourisme :
Guichet unique pour vous accompagner dans les différentes démarches administratives, fiscales, juridiques et commercialisation.

Contact :
Vincent Grangé
Tél. : 05 62 39 53 78
clubdesambassadeurs@saintlary.com

SAINT • LARY
SOULAN
Vivre les Pyrénées